

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 466)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 153

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 32**

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« visées »

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.